

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 janvier 2018

PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES - (N° 490)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL103

présenté par
Mme Forteza, rapporteure

ARTICLE 5

À la seconde phrase de l'alinéa 7, substituer aux mots :

« de l'État »,

les mots :

« d'un État ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.